

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

	Notes	Fin 2013	Fin 2012	Fin 2012 proforma(*)	Variation (*)	
					Montant	%
<b>ACTIF</b>						
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	48 465	33 274	34 474(*)	13 991	41%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	31 833	66 021	65 229(*)	-33 396	-51%
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 131 784	993 315	967 948*)	163 836	17%
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	49 944	21 400	21 400	28 544	133%
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	38 474	41 986	41 986	-3 512	-8%
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	28 085	21 139	21 139	6 946	33%
AC7- Autres actifs	4.7	28 384	28 261	28 261	123	0%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 356 969</b>	<b>1 205 396</b>	<b>1 180 437</b>	<b>176 532</b>	<b>15%</b>
<b>PASSIF</b>						
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	124 016	41 594	41 594	82 422	198%
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	4 879	45 181	45 181	-40 302	-89%
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	854 804	784 896	784 896	69 908	9%
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	194 160	125 233	125 233	68 927	55%
PA5- Autres passifs	4.12	26 448	40 687	40 687	-14 239	-35%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 204 307</b>	<b>1 037 591</b>	<b>1 037 591</b>	<b>166 716</b>	<b>16%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
CP1- Capital		100 000	100 000	100 000	0	0%
CP2- Réserves		62 692	60 515	60 515	2 177	4%
CP4- Autres capitaux propres		3 980	3 754	3 754	226	6%
CP5- Résultats reportés		-24 100	133	-20 350(*)	-3 750	18%
CP6- Résultat de la période		10 090	3 403	-1 073(*)	11 163	-1040%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.13	<b>152 662</b>	<b>167 805</b>	<b>142 846</b>	<b>9 816</b>	<b>7%</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 356 969</b>	<b>1 205 396</b>	<b>1 180 437</b>	<b>176 532</b>	<b>15%</b>

(\*) : Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS****BILAN****Arrêté au 31 DECEMBRE 2013****(unité : en milliers de dinars)**

		Notes	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
					Montant	%
	<b>PASSIFS EVENTUELS</b>					
HB1	Cautions, avals et aures garanties données	<b>5.1</b>	151 419	111 576	39 843	36%
HB2	Crédits documentaires		75 628	78 104	-2 476	-3%
	<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>227 047</b>	<b>189 680</b>	<b>37 367</b>	<b>20%</b>
	<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>					
HB4	Engagement de financement donnés	<b>5.2</b>	34 871	29 850	5 021	17%
HB4	Engagement de financement donnés sur découvert mobilisé	<b>5.2</b>	51	142	-91	-64%
HB5	Engagement sur titres	<b>5.2</b>	176	176	0	0%
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>35 098</b>	<b>30 168</b>	<b>4 930</b>	<b>16%</b>
	<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
HB7	Garantie Etat, SOTUGAR et COTUNACE	<b>5.3</b>	19 965	5 792	14 173	245%
HB7	Garanties reçus de la clientèle					
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>19 965</b>	<b>5 792</b>	<b>14 173</b>	<b>245%</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013**  
**(unité : en milliers de dinars)**

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2012 (*) Proforma	Variation (*)	
					Montant	%
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>						
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	74 694	57 329	57 329	17 365	30%
PR2- Commissions	6.2	12 705	10 288	10 288	2 417	23%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	9 289	3 306	3 306	5 983	181%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	5 762	4 565	4 565	1 197	26%
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>102 450</b>	<b>75 488</b>	<b>75 488</b>	<b>26 962</b>	<b>36%</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>						
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	- 48 949	- 35 651	- 35 651	- 13 297	37%
CH2- Commissions encourues	6.6	- 593	- 469	- 469	- 124	26%
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>- 49 542</b>	<b>- 36 120</b>	<b>- 36 120</b>	<b>- 13 422</b>	<b>37%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>52 908</b>	<b>39 368</b>	<b>39 368</b>	<b>13 540</b>	<b>34%</b>
PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	6.7	- 14 292	- 9 085	-13 561 (*)	- 731	5%
PR6/CH5- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	3 423	758	758	2 665	352%
PR7- Autres produits d'exploitation	6.9	915	1 110	1 110	- 195	-18%
CH6- Frais de personnel	6.10	- 19 156	- 17 882	- 17 882	- 1 274	7%
CH7- Charges générales d'exploitation	6.11	- 9 618	- 8 695	- 8 695	- 923	11%
CH8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		- 3 750	- 2 125	- 2 125	- 1 625	76%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 430</b>	<b>3 448</b>	<b>- 1 028</b>	<b>11 458</b>	<b>-1115%</b>
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		- 140	40	40	- 180	-449%
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>10 290</b>	<b>3 488</b>	<b>- 988</b>	<b>11 278</b>	<b>-1142%</b>
CH11- Impôt sur les bénéfices		- 200	- 85	- 85	- 115	135%
<b>RESULTAT NET</b>		<b>10 090</b>	<b>3 403</b>	<b>- 1 073</b>	<b>11 163</b>	<b>-1040%</b>
Effet des modifications comptables		- 24 959	-	-	- 24 959	100%
<b>RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>		<b>- 14 869</b>	<b>3 403</b>	<b>- 1 073</b>	<b>- 13 796</b>	<b>1286%</b>

(\*) : Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués)

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013****(unité : en milliers de dinars)**

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		120 282	73 274
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-102 398	-46 441
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-100 773	-178 537
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-2 363	161 855
Titres de placement		9 521	3 561
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-15 937	-15 775
Autres flux de trésorerie		-23 660	9 327
Impôt sur les sociétés			
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>-115 328</b>	<b>7 264</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 654	4 915
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		10 127	-18 253
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-10 962	-4 358
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>9 819</b>	<b>-17 696</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Ajustements des capitaux propres		-24 105	
Emission d'emprunts (Tirage Emprunts)		0	70 000
Remboursement d'emprunts		-32 987	-2 146
Augmentation/diminution ressources spéciales		82 866	-3 342
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>25 774</b>	<b>64 512</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-79 735	54 080
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-4 782	-58 862
<b>Liquidités et équivalents en fin d'exercice</b>	7.1	<b>-84 517</b>	<b>-4 782</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2013**

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 et n° 2001-12.

**2. BASES DE MESURE**

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

**3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

**3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe 2, 3 ou 4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

**Provisions pour risque sur prêts**

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2)	:	20 %
- Actifs préoccupants (classe B3)	:	50 %
- Actifs compromis (classe B4)	:	100 %

**Provisions collectives**

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2013 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2013, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été

constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque jusqu'au 31/12/2013 s'élèvent à 6 765 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2013 totalisent le montant de 1 388 KDT.

### Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A titre transitoire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013 (Cf. Note 3.8 Ajustement 1).

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2013 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

### **3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

#### **Composition du portefeuille-titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend:

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- b) Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

### *Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté*

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

*Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.*

*A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :*

- ***Les titres de transaction :*** Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- ***Les titres de placement :*** Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- ***Les titres d'investissement :*** Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

### **Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### **3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

### **3.4- Opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2013. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2013.

### **3.5- Immobilisations et autres actifs non courants**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%

- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%
- Système d'information DELTA	5 ans	20%

### **3.6- Impôts sur les bénéfices**

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'exercice 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciations des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

La loi des finances pour la gestion de l'année 2013 a prévu la déduction des dites provisions dans la limite de 100% du bénéfice imposable sans limitation dans la durée.

### **3.7 Comptabilisation de la dotation aux provisions pour indemnités de départ à la retraite**

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NCT 14, relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, une provision pour indemnité de départ à la retraite a été constituée.

A ce titre, Les dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite au titre de l'exercice 2013 totalisent le montant de 1 430 KDT.

### **3.8 Ajustements comptables impactant les capitaux propres d'ouverture**

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'information financière, la banque a procédé à des ajustements ayant touché les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013, ces ajustements se détaillent comme suit :

#### **Comptes du Bilan :**

	Notes	31/12/2012 avant ajustements	Ajust. 1	Ajust. 2	Ajust. 3	31/12/2012 après ajustements
<b>ACTIF</b>						
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	33 274		1 200		34 474
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	66 021			-792	65 229
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	993 315	-25 367			967 948
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	21 400				21 400
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	41 986				41 986
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	21 139				21 139
AC7- Autres actifs	4.7	28 261				28 261
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 205 396</b>	<b>-25 367</b>	<b>1 200</b>	<b>-792</b>	<b>1 180 437</b>

<b>PASSIF</b>						
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	41 594				41 594
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	45 181				45 181
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	784 896				784 896
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	125 233				125 233
PA5- Autres passifs	4.12	40 687				40 687
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 037 591</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 037 591</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	4.13					
CP1- Capital		100 000				100 000
CP2- Réserves		60 515				60 515
CP4- Autres capitaux propres		3 754				3 754
CP5- Résultats reportés		133	-20 891	1 200	-792	-20 350
CP6- Résultat de la période		3 403	-4 476			-1 073
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.13	<b>167 805</b>	<b>-25 367</b>	<b>1 200</b>	<b>-792</b>	<b>142 846</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 205 396</b>	<b>-25 367</b>	<b>1 200</b>	<b>-792</b>	<b>1 180 437</b>

## Comptes de l'état de résultat :

	Notes	31/12/2012 avant ajustements	Ajust. 1	Ajust. 2	Ajust. 3	31/12/2012 après ajustements
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>						
Intérêts et revenus assimilés	6.1	57 329				57 329
Commissions	6.2	10 288				10 288
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	3 306				3 306
Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	4 565				4 565
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>75 488</b>				<b>75 488</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>						0
Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	-35 651				-35 651
Commissions encourues		-469				-469
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-36 120</b>				<b>-36 120</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>39 368</b>				<b>39 368</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif, pour risques et charges	6.6	-9 085	-4 476	0	0	-13 561
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	758				758
Autres produits d'exploitation	6.8	1 110				1 110
Frais de personnel	6.9	-17 882				-17 882
Charges générales d'exploitation	6.10	-8 695				-8 695
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-2 125				-2 125
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 448</b>	<b>-4 476</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 028</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		40				40
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>3 488</b>				<b>3 488</b>
Impôt sur les bénéfices		-85				-85
<b>RESULTAT PERIODE</b>		<b>3 403</b>	<b>-4 476</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 073</b>

### Ajustement 1 :

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a émis en date du 30 décembre 2013 la nouvelle circulaire aux établissements de crédit N° 2013-21 relative à la division, couverture des risques et le suivi des engagements. Selon ladite circulaire, les établissements de crédit sont désormais tenus de constituer des provisions additionnelles selon des quotités définies pour couvrir le risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe des actifs compromis supérieure ou égale à 3 ans (Cf Note 3.1 dernier alinéa).

Au 31/12/2013, l'application de la nouvelle circulaire a résulté en la constitution d'un stock de provisions additionnelles s'élevant à 29 490 KDT.

Etant considéré un changement de méthode comptable, les provisions additionnelles à fin 2012 s'élevant à 25 367 KDT ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, la banque a déterminé l'effet de l'application de la nouvelle circulaire sur les capitaux propres de départ et le résultat net au titre de l'exercice 2012.

Ainsi, la colonne comparative relative à l'exercice 2012 a été retraitée comme suit :

- Des provisions additionnelles imputées sur les capitaux propres de départ au titre de l'exercice 2012 pour le montant de 20 891 KDT ;
- Des provisions additionnelles imputées sur le résultat de l'exercice 2012 pour le montant de 4 476 KDT.

### Ajustement 2 :

A l'occasion de l'arrêté 2013, la banque a procédé à la régularisation de deux suspens correspondants antérieurs à l'exercice 2012 :

- Un suspens au niveau du compte BCT libellé en Dollar USD, dont l'apurement a résulté en la prise en compte d'un gain de change de 1 400 KDT en contre partie de la contre-valeur position de change USD ;

- Un suspens au niveau du compte BCT EURO, dont l'apurement a résulté en la prise en compte d'une perte de change de 200 KDT en contre-partie de contre-valeur position de change EURO.

S'agissant d'erreurs fondamentales, les corrections susvisées ont été constatées en ajustement à la hausse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013 pour le montant net de 1 200 KDT, par référence au traitement rétrospectif prévu par la Norme Comptable (NC) 11.32.

### Ajustement 3 :

Suite à la migration, la banque a mis en place un système qui lui permet de comptabiliser sur une base exhaustive les déports et reports courus sur les opérations de « Currency Swap ». Ainsi, le reliquat non constaté des déports courus au titre des exercices 2012 et antérieurs a été pris en compte en 2013 pour le montant de 792 KDT.

S'agissant d'erreur fondamentale, la correction susvisée a été constatée en ajustement à la baisse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013, par référence au traitement rétrospectif prévu par la Norme Comptable (NC) 11.32. Toutefois, les données comparatives n'ont pas été retraitées en raison de l'impossibilité de distinguer de façon séparée l'impact sur l'exercice 2012.

### NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

#### ACTIF

#### Note 4.1 : AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2013 à 48 465 mDT contre 34 474 mDT au 31 Décembre 2012 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	Variation	
- Caisses en dinars	1 453	3 858	-2 405	-62%
- Caisse en devises	619	708	-89	-13%
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	5 232	15 948	-10 716	-67%
- Avoirs en devises auprès de la BCT	41 161	13 960(*)	27 201	195%
<b>Total</b>	<b>48 465</b>	<b>34 474</b>	<b>13 991</b>	<b>41%</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 2).

#### Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 31833 mDT contre 65 229 mDT au 31 Décembre 2012, soit une baisse 33 396 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	Variation	
- Avoir chez les Banques	4 628	12 242	-7 614	-62%
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	0	17 272(*)	-17 272	-100%
- Créances sur les établissements de leasing (*)	27 205	35 715	-8 510	-24%
<b>Total</b>	<b>31 833</b>	<b>65 229</b>	<b>-33 396</b>	<b>-51%</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 3).

Les créances sur les établissements de leasing sont relatives à l'AIL, HANNIBAL LEASE, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING, TUNISIE LEASING et STE IDEAL SERVICES DE LEASING.

- Ventilation des créances nettes sur les établissements bancaires et financiers :

Entité	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	17 895	29 668	-11 773	-40%
Autres	9 310	6 047	3 263	54%
<b>Total</b>	<b>27 205</b>	<b>35 715</b>	<b>-8 510</b>	<b>-24%</b>

#### **Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2013 un solde net de 1 131 784 mDT contre un solde net de 967 948 mDT au 31 Décembre 2012, soit un accroissement de 167 836 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	variation	
Crédits à la clientèle non échus(*)	960 845	856 470	104 375	12%
- Créances impayées	172 939	122 840	50 099	41%
- Principal impayé	122 190	83 364	38 826	47%
- Intérêts impayés	26 161	20 338	5 823	29%
- Intérêts de retard & autres impayés	24 588	19 138	5 450	28%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 590	5 246	-2 656	-51%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)**)	166 070	129 821	36 249	28%
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>1 302 444</b>	<b>1 114 376</b>	<b>188 067</b>	<b>17%</b>
A déduire couverture	-170 660	-146 428	-24 232	17%
- Provisions individuelles	-93 589	-81 143(*)	-12 446	15%
- Provisions collectives	-6 765	-5 377	-1 388	26%
- Agios reserves	-70 306	-59 908	-10 398	17%
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>1 131 784</b>	<b>967 948</b>	<b>163 836</b>	<b>17%</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 1).

#### **- Crédits à la clientèle non échus**

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2013 la somme de 960 845 mDT contre 856 470 mDT à fin 2012, soit une augmentation de 104 375 mDT représentant 12,12%.

#### **- Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés hors leasing)**

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2013 un total de 166 070 mDT contre 129 821 mDT à fin 2012, soit une augmentation de 36 249 mDT se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	variations	
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	163 551	127 098	36 453	29%
Comptes courants associés	2 519	2 723	-204	-8%
<b>Total</b>	<b>166 070</b>	<b>129 821</b>	<b>36 249</b>	<b>28%</b>

Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (Hors créances sur les établissements de Leasing) :

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Créances sur la clientèle	1 043 811	895 209	258 633	219 167	1 302 444	1 114 376
Engagement Hors bilan	249 274	207 527	7 117	4 812	256 391	212 339
<b>Total Brut</b>	<b>1 293 085</b>	<b>1 102 736</b>	<b>265 750</b>	<b>223 979</b>	<b>1 558 835</b>	<b>1 326 715</b>
Total couverture constituée hors Décôte (***)	- 13 439	- 8 210	- 127 352	- 112 851	- 140 791	- 121 061
Impact Décôte	-	-	- 29 490	- 25 367	- 29 490	- 25 367
<b>Total Net</b>	<b>1 279 646</b>	<b>1 094 526</b>	<b>108 908</b>	<b>85 761</b>	<b>1 388 554</b>	<b>1 180 287</b>
%	92%	93%	8%	7%	100%	100%

(\*) Créances classées A & B1

(\*\*) Créances classées B2, B3 & B4

(\*\*\*) Y compris le montant des provisions collectives.

- Ventilation des créances nettes sur la clientèle :

Entité	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	4 610	2 604	2 006	77%
Autres	1 127 174	965 344	161 830	17%
<b>Total</b>	<b>1 131 784</b>	<b>967 948</b>	<b>163 836</b>	<b>17%</b>

**Note 4.4 : AC4- Portefeuille -Titres Commercial**

Le solde net de cette rubrique atteint 49 944 mDT à fin décembre 2013 contre 21 400 mDT à fin 2012 enregistrant une hausse de 28 544mDT détaillée comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Obligations	7 069	4 069	3 000	74%
Bons de trésor & intérêts rattachés	33 875	10 331	23 544	228%
Titres de transaction SICAV	9 000	7 000	2 000	29%
<b>Total</b>	<b>49 944</b>	<b>21 400</b>	<b>28 544</b>	<b>133%</b>

- La ventilation des titres de transaction est comme suit :

Entité	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Organismes public	37 944	14 400	23 544	164%
Entreprises liées	9 000	7 000	2 000	29%
Autres	3 000	0	3 000	100%
<b>Total</b>	<b>49 944</b>	<b>21 400</b>	<b>28 544</b>	<b>133%</b>

Les titres à revenu fixe s'élèvent à 40 944 mdt et les titres à revenu variable s'élèvent à 9 000 mdt (titres SICAV) au 31/12/2013. Ces titres ne sont pas cotés sur la place.

**Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement**

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2013 à 38 474 mDT contre 41 986 mDT à fin 2012, soit une baisse nette de 3 512 mDT ;

Intitulé	Montant
<b>Portefeuille Titres d'investissement brut à fin 2012</b>	<b>48 207</b>
(+) Participations libérées au titre de l'année 2013	193
(-) Cessions de participations(*)	-3 959
<b>Total brut des participations libérées DECEMBRE 2013</b>	<b>44 441</b>
<b>A déduire : Couverture constitués DECEMBRE 2013</b>	<b>-5 967</b>
(-) Provisions constituées au DECEMBRE 2013	-5 450
(-) Produits différés constitués DECEMBRE 2013	-517
<b>Valeur nette des participations DECEMBRE 2013</b>	<b>38 474</b>

- Les mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres d'investissement de la banque au 31 Décembre 2013 :

Libellé	à Fin 2012	Dotation	Reprise	à Fin 2013
Titres d'investissement	5 704	491	745	5 450
<b>Total</b>	<b>5 704</b>	<b>491</b>	<b>745</b>	<b>5 450</b>

Les Titres de participations détenus par la banque ne sont pas cotés en Bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales présentant un solde de 28 070 KDT.
- Titres émis par les autres entreprises présentant un solde de 20 137 KDT.
- Le détail des participations dans les principales filiales est le suivant :

Raison Sociale	Siège social	Capitaux propres 2012	Résultat net 2012	STRUCTURE DE CAPITAL AU 31/12/2012			Participation BTK au 31/12/2013					CMP
				Capital	Nbres titres	Valeur nom. (en DT)	Nbres titres	Dont Act Grat	%Part. BTK	Souscription (en DT)	Partie libérée	
SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE	Rue du Lac Obeira - Les Berges du lac	1 690 789	-41 950	1 000 000	10 000	100	8 000	0	80,00%	800 000	800 000	100
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	Rue Hédi NOUIRA- TUNIS	23 280 346	2 832 236	15 000 000	1 500 000	10	1 425 000	0	95,00%	21 000 000	21 000 000	15
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	Rue Hédi NOUIRA- TUNIS	2 445 529	1 956 300	300 000	30 000	10	30 000	0	100,00%	300 000	300 000	10
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	Immeuble Palmarium - Rue de Grèce - TUNIS	5 761 076	31 977	5 000 000	1 000 000	5	640 000	0	64,00%	3 200 000	3 200 000	5
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	C/O BTK -10 Bis Avenue Med V -TUNIS	1 495 533	82 471	500 000	50 000	10	49 500	0	99,00%	495 000	495 000	10
SOCIETE TUNIS CENTER	Immeuble Palmarium - Rue de Grèce - TUNIS	20 575 123	1 197 827	10 000 000	100 000	100	22 750	0	22,75%	2 275 000	2 275 000	100
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERES ET INDUSTRIELS - STPI	Résidence la Couple- Avenue Hédi NOUIRA - ENNASR II	5 825 832	464 267	4 000 000	40 000	100	12 000	0	30,00%	1 200 000	1 200 000	100
MEDAI	C/O BTK -10 Bis Avenue Med V -TUNIS	1 051 715	4 023	1 000 000	10 000	100	3 000	0	30,00%	300 000	300 000	100

#### **Note 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées**

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2013 s'élève à 28 085 mDT contre 21 139 mDT au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 6 946 mDT.

Le détail de la rubrique immobilisations est repris dans le tableau suivant :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
<b>Valeurs Brutes des Immobilisations</b>	<b>46 385</b>	<b>35 758</b>	<b>10 627</b>	<b>30%</b>
Fonds de commerce	954	954	0	0%
Logiciels et Système d'information	13 664	628	13 036	2076%
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 274	0	0%
Terrain	761	761	0	0%
Bâtiment Siège social	4 149	4 149	0	0%
Bâtiment Agences	3 480	2 244	1 236	55%
Matériel de transport	860	835	26	3%
Matériels de bureau et informatique	4 639	3 768	871	23%
Mobilier de bureau	1 074	1 065	9	1%
<b>AGENC. AMENAG. &amp; INSTALLATIONS</b>	<b>10 245</b>	<b>8 646</b>	<b>1 599</b>	<b>18%</b>
Travaux et agencements en cours	285	6 434	-6 150	-96%
A déduire	-18 300	-14 619	-3 681	25%
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>-17 949</b>	<b>-14 268</b>	<b>-3 681</b>	<b>26%</b>
<b>Provisions immobilisations (*)</b>	<b>-351</b>	<b>-351</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Valeur comptable nette des immobilisations</b>	<b>28 085</b>	<b>21 139</b>	<b>6 946</b>	<b>33%</b>

(\*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel global banking.

#### **Note 4.7 : AC7- Autres actifs**

Le solde net de cette rubrique s'élève 31 Décembre 2013 à 28 384 mDT contre 28 261 mDT à fin 2012, soit une baisse nette de 123 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Crédits au personnel sur le fonds social	2 578	2 587	-9	0%
Les comptes de l'Etat	18 161	19 281	-1 120	-6%
Débiteurs divers (filiales & locataires)	178	133	45	34%
Débiteurs divers et autres actifs	2 771	955	1 816	190%
Comptes de régularisation	11 151	11 251	-100	-1%
Particip. dans des sociétés en liquidation	1 272	1 272	0	0%
Frais d'émission des emprunts obligataires	955	955	0	0%
Biens immobiliers destinés à la vente	241	495	-254	-51%
<b>Total brut</b>	<b>37 307</b>	<b>36 929</b>	<b>378</b>	<b>1%</b>
<b>A déduire</b>	<b>-8 923</b>	<b>-8 668</b>	<b>-255</b>	<b>3%</b>
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	-1 100	-958	-142	15%
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	-969	0	0%
Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires	-614	-502	-112	22%
Produits différés des créances sur l'Etat	-6 240	-6 239	-1	0%
<b>Total net des autres postes d'actif</b>	<b>28 384</b>	<b>28 261</b>	<b>123</b>	<b>0%</b>

## **PASSIF**

### **Note 4.8 : PA1- Banque centrale et CCP**

Les dépôts et avoirs de la Banque Centrale s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 124 016 mDT contre 41 594 mDT au 31/12/2012, soit une augmentation de 82 422 mDT :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variations	
Avoirs de la BCT auprès de la BTK	0	594	-594	-100%
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	124 000	41 000	83 000	202%
Dettes rattachées	16	0	16	100%
<b>Total</b>	<b>124 016</b>	<b>41 594</b>	<b>82 422</b>	<b>198%</b>

### **Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 4 879mDT contre 45 181 mDT au 31 Décembre 2012, soit une baisse de 40 302 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variations	
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	4 801	25 000	-20 199	-81%
Emprunts en devises	0	19 542	-19 542	-100%
Avoir des Banques & des établissements bancaires & financiers	0	303	-303	-100%
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	78	336	-258	-77%
<b>Total</b>	<b>4 879</b>	<b>45 181</b>	<b>-40 302</b>	<b>-89%</b>

#### **Note 4.10 : PA3- Dépôts de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 854 804 mDT contre 784 896 mDT au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 69 908 mDT. Cette augmentation se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	161 318	127 725	33 593	26%
- Comptes d'épargne de la clientèle	72 798	63 490	9 308	15%
- C/C des non résidents en devises	31 292	35 215	-3 923	-11%
- Comptes indisponibles	2 091	12 446	-10 355	-83%
- Comptes de dépôts à terme	568 458	526 377	42 081	8%
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	18 847	19 644	-797	-4%
<b>Total brut</b>	<b>854 804</b>	<b>784 896</b>	<b>69 908</b>	<b>9%</b>

- Ventilation des dépôts de la clientèle :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	4 962	6 873	-1 911	-28%
Autres	849 842	778 023	71 819	9%
<b>Total brut</b>	<b>854 804</b>	<b>784 896</b>	<b>69 908</b>	<b>9%</b>

#### **Note 4.11 :PA4- Emprunts & Ressources spéciales**

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 194 160 mDT au 31 Décembre 2013 contre 125233mDT au 31 Décembre 2012, cette augmentation s'explique principalement par l'utilisation de ligne groupe BPCE détaillés dans le tableau ci-après :

Libellé	A fin Décembre 2012	A fin Décembre 2013		
		Tirage	Remb	Solde
Emprunt Obligataire 2010	42 069		3 962	38 107
Emprunt Obligataire 2012	70 000		10 771	59 229
<b>Total emprunt locaux</b>	<b>112 069</b>	<b>0</b>	<b>14 733</b>	<b>97 336</b>
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	8 206		2 735	5 471
Ligne PME Italienne	2 411		527	1 884
Emprunt BEI	156		156	0
Ligne BPCE	0	90 318	3 847	86 471
<b>Total ressources spéciales</b>	<b>10 773</b>	<b>90 318</b>	<b>7 265</b>	<b>93 826</b>
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	2 391	2 999	2 392	2 998
<b>Total rubrique</b>	<b>125 233</b>	<b>93 317</b>	<b>24 390</b>	<b>194 160</b>

Les emprunts sur ressources spéciales sont relatifs à la Ligne BPCE pour un montant de 86 471 mDT.

#### **Note 4.12 : PA5- Autres passifs**

Les autres comptes du passif ont atteint au 31 Décembre 2013 le montant de 26 448 mDT contre 40687mDT à fin 2012, soit une baisse de 14 239 mDT, ainsi détaillée:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Créditeurs divers	2 729	2 420	309	13%
Charges à payer (*)	5 262	4 441	821	18%
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	2 184	1 423	761	53%
Les comptes de régularisations	10 263	28 498	-18 235	-64%
Provisions pour congés à payer	1 854	1 687	167	10%
Provisions pour risques et charges (**)	1 247	788	459	58%
Provisions pour IDR	2 909	1 430	1 479	103%
<b>Total brut</b>	<b>26 448</b>	<b>40 687</b>	<b>-14 239</b>	<b>-35%</b>

(\*) Le solde des charges à payer est composé principalement des frais refacturés par le groupe et l'estimation du montant de prime de Bilan pour l'année 2013.

(\*\*) Le solde des provisions pour risque et charge correspond à une perte sur la liquidation de la position de change historique de la banque.

## **CAPITAUX PROPRES**

### **Note 4.13 : CP- Capitaux propres**

A la date du 31 Décembre 2013, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 DT libérée en totalité, détaillés comme suit :

Actionnaires	A fin 2012	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31 Décembre 2013
Etat Tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat Koweïtien	20 000	-	-	20 000
BPCE IOM	60 000	-	-	60 000
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>

Le total des capitaux propres net s'élève à 152 662 mDT au 31 Décembre 2013 contre un total de 167 805 mDT au 31 Décembre 2012 soit une variation négative de 15 143 mDT, cette diminution s'explique principalement par la comptabilisation des provisions additionnelles de la décote sur les garanties relatives aux exercices antérieurs pour un montant de -25 367 mDT calculées selon la circulaire de la BCT 12/2013. Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde à fin Décembre 2012	100 000	8 879	3 754	11 643	39 993	133	3 403	167 805
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(*)						- 20 891	- 4 476	-25 367
Correction d'erreurs(**)						408		408
Solde à fin Décembre 2012 après modifications comptables	100 000	8 879	3 754	11 643	39 993	- 20 350	- 1 073	142 846
Affectation du résultat 2012 conformément à la décision de l'AGO du 13/06/2013		177	500		2 000	726	- 3 403	0
Opérations sur fonds social			- 274					-274
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(***)						- 4 476	4 476	0
Résultat de l'exercice 2013							10 090	10 090
Solde à fin Décembre 2013	100 000	9 056	3 980	11 643	41 993	-24 100	10 090	152 662

(\*) : Il s'agit de l'effet de l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 sur les capitaux propres au 31/12/2012 (Cf. Note 3.8 aux états financiers).

(\*\*) : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustements 2 & 3).

(\*\*\*) : Reclassement de l'effet de l'application de la circulaire précitée sur le résultat 2012 en résultats reportés de départ au titre de l'exercice 2013.

## **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **Note 5.1 – Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	
Aval d'emprunts obligataires	120	120	0	0%
Aval de billets de trésorerie	8 200	6 300	1 900	30%
Avals, cautions & autres garanties données	143 099	105 156	37 943	36%
<b>Total</b>	<b>151 419</b>	<b>111 576</b>	<b>39 843</b>	<b>36%</b>

- Ventilation des cautions et avals hors bilan par nature de contrepartie :

<b>Intitulé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	
Entreprises liées	27	49	-22	-45%
Autres	151 392	111 527	39 865	36%
<b>Total</b>	<b>151 419</b>	<b>111 576</b>	<b>39 843</b>	<b>36%</b>

### **Note 5.2 – Engagements donnés**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	
Engagement de financement donnés	34 871	29 850	5 021	17%
Engagement de financement donnés sur découvert mobilisé	51	142	-91	-64%
Engagement sur titres	176	176	0	0%
<b>Total</b>	<b>35 098</b>	<b>30 168</b>	<b>4 930</b>	<b>16%</b>

- Ventilation des engagements de financements par nature de contrepartie:

<b>Intitulé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	
Entreprises liées	1 390	3 334	-1 944	-58%
Autres	33 708	26 834	6 874	26%
<b>Total</b>	<b>35 098</b>	<b>30 168</b>	<b>4 930</b>	<b>16%</b>

### **Note 5.3 – Engagements reçus**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	
GARANTIE ETAT	11 250	0	11 250	100%
Garantie SOTUGAR	5 609	5 792	-183	-3%
Garantie COTUNACE	3 106	0	3 106	100%
<b>Total</b>	<b>19 965</b>	<b>5 792</b>	<b>14 173</b>	<b>245%</b>

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

## **ETAT DE RESULTAT**

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier à fin Décembre 2013 s'élève à 52 908 mDT contre 39 368 mDT à fin Décembre 2012, soit une hausse de 13 540 mDT représentant 34%.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes :

### **Note 6.1 : PR1 - Intérêts & revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 74 694 mDT à fin Décembre 2013 contre 57 329 mDT pour la même période en 2012 soit une augmentation de 17 365 mDT soit 30%, détaillés comme suit:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Intérêts des placements au marché monétaire	150	621	-471	-76%
Intérêts sur opérations de change à terme	1 512	0	1 512	100%
Intérêts des comptes débiteurs	12 746	7 803	4 943	63%
Intérêts des crédits à court terme	18 769	12 989	5 780	44%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	39 011	34 167	4 844	14%
Commissions d'engagement	159	59	100	170%
Commissions sur cautions & avals	2 347	1 690	657	39%
<b>Total</b>	<b>74 694</b>	<b>57 329</b>	<b>17 365</b>	<b>30%</b>

### **Note 6.2 : PR2- Commissions**

Les commissions perçues de la période du 1er janvier au 31 Décembre 2013 totalisent 12 705 mDT contre 10 288 mDT à fin Décembre 2012 ayant augmenté de 2 417 mDT soit 23% détaillées comme suit:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions d'études & gestion	2 501	2 576	-75	-3%
Commissions sur opérations bancaires dinars	6 630	4 956	1 674	34%
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	3 574	2 756	818	30%
<b>Total</b>	<b>12 705</b>	<b>10 288</b>	<b>2 417</b>	<b>23%</b>

#### **- Détail des commissions sur les opérations bancaires en dinar (en mDT)**

	Déc.2013	Déc.2012	Var	%
Autres commissions	39	32	7	22%
Commissions monétiques	711	192	519	270%
Commissions moyens de paiement	3 415	2 554	861	34%
Frais et commissions sur comptes	2 465	2 178	288	13%
<b>Total</b>	<b>6 630</b>	<b>4 956</b>	<b>1 675</b>	<b>34%</b>

### **Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin Décembre 2013 un montant de 9 289 mDT contre 3 306 mDT à fin Décembre 2012, soit une hausse de 5 983 mDT résultant principalement de :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Solde en gains sur opérations financières	7 560	2 498	5 062	203%
Intérêts sur Obligations et Bons de trésor	1 729	808	921	114%
<b>Total</b>	<b>9 289</b>	<b>3 306</b>	<b>5 983</b>	<b>181%</b>

### **Note 6.4 : PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement**

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin Décembre 2013 un montant de 5762 mDT contre 4 565 mDT à fin Décembre 2012, soit une hausse de 1 197 mDT. Les revenus du portefeuille d'investissement incluent les dividendes et les jetons de présence.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Filiales de la Banque	4 860	3 932	928	24%
Autres participations	902	633	269	42%
<b>Total</b>	<b>5 762</b>	<b>4 565</b>	<b>1 197</b>	<b>26%</b>

Le détail des dividendes se présente comme suit :

Société	Dividende 2013	Dividende 2012
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	1 918	1 550
ARAB INTERNATIONAL LEASE AIL	1 283	380
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	192	320
SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	13	13
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI	210	750
SOCIETE TUNIS CENTER	683	341
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	396	396
SOCIET ET TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS	-	80
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS	59	43
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE SPFT- CARTHAGO	-	56
AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE APA VE TUNISIE	-	22
SOCIETE TANKAGE MEDITERRANEE S.A	360	238
SOCIETE STEG INTERNATIONAL SERVICES	-	38
TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE	-	35
SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS "SPPI"	-	6
TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE	40	
SOCIETE TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS	91	
STEG INTERNATIONAL SERVICES	75	
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE SPFT- CARTHAGO	106	
AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE APA VE TUNISIE	23	
<b>Total</b>	<b>5 449</b>	<b>4 266</b>

#### **Note 6.5 : CH1- Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2013 un montant de 48 949 mDT contre un montant de 35 651 mDT pour la même période en 2012, soit une augmentation de 13 298 mDT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	4 137	4 304	-167	-4%
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	6 565	3 475	3 090	89%
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	604	328	276	84%
Intérêts des dépôts à vue et épargne de la clientèle	3 181	2 591	590	23%
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	32 600	24 785	7 815	32%
Prime de couverture de risque de change	1 862	168	1 694	1008%
<b>Total</b>	<b>48 949</b>	<b>35 651</b>	<b>13 298</b>	<b>37%</b>

#### **Note 6.6 : CH2- Commissions encourues**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2013 un montant de **593** mDT contre un montant de 469 mDT pour la même période en 2012, soit une augmentation de 124 mDT.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	105	101	4	4%
Commissions encourues sur opérations bancaires Dinars	407	227	180	79%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	81	141	-60	-42%
<b>Total</b>	<b>593</b>	<b>469</b>	<b>124</b>	<b>26%</b>

**Note 6.7 : PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif s'élèvent à 14 292 mdt à fin Décembre 2013 contre 13 560 mdt pour la même période en 2012 soit une hausse de 732 mdt.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	Variation	
Provisions individuelles et additionnelles sur les créances de la clientèle	12 045	11 593(*)	452	0%
Provisions collectives	1 388	1 377	11	1%
Provisions pour risques et charges	859	615	244	40%
<b>Total dotations aux provisions affectées</b>	<b>14 292</b>	<b>13 585</b>	<b>707</b>	<b>5%</b>
Reprise sur provisions sur risques divers	0	-25	25	-100%
Reprise des provisions sur créances / Perte sur créances	0	0	0	0%
<b>Total</b>	<b>14 292</b>	<b>13 560</b>	<b>732</b>	<b>5%</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 1).

Le détail des dotations aux provisions se présente comme suit :

Intitulé	Déc.2012			Déc.2013		
	Dotation	Reprise	Net	Dotation	Reprise	Net
Provisions individuelles	14 792	7 674	7 118	14 893	6 971	7 922
Provisions additionnelles	6 231	1 756	4 475	7 711	3 588	4 123
Provisions collectives	1 377		1 377	1 388		1 388
<b>Total provisions</b>	<b>22 400</b>	<b>9 430</b>	<b>12 970</b>	<b>23 992</b>	<b>10 559</b>	<b>13 433</b>

**Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement**

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement » présente un solde positif 3 423 mDT au titre de l'exercice 2013 contre un montant positif 758 mDT pour l'exercice 2012, soit une hausse de 2 665 mDT est expliqué principalement par la plus value sur cession des titre STKE pour un montant 3 914 mDT et une dotation pour dépréciation des titres pour 491mDT.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Dotations aux provisions sur participations	-491	-90	-401	-100%
Moins-values de cession des participations	-745	0	-745	-100%
<b>Total dotations aux provisions et pertes affectées</b>	<b>-1 236</b>	<b>-90</b>	<b>-1 146</b>	<b>-100%</b>
Reprise des provisions sur participations	745	848	-103	-12%
Plus-values de cession des participations	3 914	0	3 914	100%
<b>Total</b>	<b>3 423</b>	<b>758</b>	<b>2 665</b>	<b>352%</b>

**Note 6.9 : PR7- Les autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin Décembre 2013 à 915 mDT contre 1 110 mDT au titre de la même période en 2012, en baisse de 195 mDT soit -18%.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Revenus des loyers des immeubles	915	826	89	11%
Autres produits	0	284	-284	-100%
<b>Total</b>	<b>915</b>	<b>1 110</b>	<b>-195</b>	<b>-18%</b>

**Note 6.10 : CH6- Frais du personnel**

Les frais du personnel ont atteint à fin Décembre 2013 la somme de 19 156 mDT contre 17 882 mDT à fin Décembre 2012, en augmentation de 1 274 mDT soit 7%

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Salaires & appointements	13 990	12 957	1 033	8%
Charges sociales	3 535	3 306	229	7%
Autres frais & charges liés au personnel	152	189	-37	-20%
Indemnités de départ à la retraite	1 479	1 430	49	3%
<b>Total</b>	<b>19 156</b>	<b>17 882</b>	<b>1 274</b>	<b>7%</b>

**Note 6.11 : CH7- Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin Décembre 2013 un montant de 9 618 mDT contre un montant de 8 695 mDT à fin Décembre 2012, soit une augmentation de 923 mDT, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Impôts & taxes	472	560	-88	-16%
Travaux, fournitures & services extérieurs	8 698	7 409	1 289	17%
Transport & déplacements	448	726	-278	-38%
<b>Total</b>	<b>9 618</b>	<b>8 695</b>	<b>923</b>	<b>11%</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****Note 7.1 – Liquidités et Equivalents de liquidités**

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	39 312	36 122	3 190	0
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	3 289	10 362	-7 073	-68%
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	-127 118	-51 266	-75 852	148%
<b>Total</b>	<b>-84 517</b>	<b>-4 782</b>	<b>-79 735</b>	<b>1667%</b>

## Note 8 : Bilan par maturité

Maturité "M" (*)	M<=3m	3 m<M<= 6 m	6 m<M<= 1 A	1 A<M<= 2 A	2 A<M<= 5 A	5 A<M<= 7 A	M>= 7 A	Total
<b>Emplois</b>								
1-Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	48 465							48 465
2-Créances sur les établissements bancaires & financiers	8 196	0	8 081	6 589	8 967	0	0	31 833
3-Créances sur la clientèle	286 113	51 609	135 936	144 417	278 517	76 870	158 322	1 131 784
4-Portefeuille-titres commercial	9 790	4 410	0	600	10 000	6 000	19 144	49 944
5-Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	0	38 474	38 474
6-Valeurs immobilisées							28 085	28 085
7-Autres Actifs	1 147	706	2 718	4 566	12 694	2 004	4 549	28 384
<b>Total Emplois</b>	<b>353 711</b>	<b>56 725</b>	<b>146 735</b>	<b>156 172</b>	<b>310 178</b>	<b>84 874</b>	<b>248 574</b>	<b>1 356 969</b>
<b>Ressources</b>								
1-Banque centrale et CCP	124 016							124 016
2-Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4 879							4 879
3-Dépôt & avoirs de la clientèle	293 818	99 799	130 558	111 151	60 971	39 681	118 826	854 804
4-Emprunts & ressources spéciales	12 628	5 215	18 702	30 416	78 933	35 766	12 500	194 160
5-Autres passifs	1 022	1 022	2 044	4 088	12 263	0	6 009	26 448
6-Fonds propres	5 000						147 662	152 662
<b>Total Ressources</b>	<b>441 363</b>	<b>106 036</b>	<b>151 304</b>	<b>145 655</b>	<b>152 167</b>	<b>75 447</b>	<b>284 997</b>	<b>1 356 969</b>

## Note 9– Transactions avec les parties liées

### Opérations réalisées avec l'AIL :

- La BTK a accordé à l'AIL quatre crédits à moyen terme . L'encours de l'ensemble des engagements à l'AIL s'élève au 31-12-2013 à 17 306 KDT. A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2013 sont de 1 357 KDT sur les prêts MLT.
- Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2013 s'élève à 46 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 un compte courant débiteur de la société « AIL» pour un montant de 589 KDT.A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 182 KDT. Par ailleurs, les intérêts créditeurs au titre de 2013 s'élèvent à 45 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 65 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location, partielle d'un local sis au complexe immobilier « city center » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m<sup>2</sup> abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 12 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 77 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 8 voitures détaillées comme suit :
  - (1) Voiture AUDI immatriculée 7096 TU 150 acquis le 30/03/2011 au montant de 104KDT
  - (2) Voiture JETTA immatriculée 4287 TU 150 acquise le 02/03/2011 au montant de 34 KDT.
  - (3) Deux voitures POLO immatriculées 4291 TU 150 et 4355 TU150 acquises le 02/03/2011 au montant de 22 KDT Chacune.

(4) Deux voitures POLO immatriculées 9034 TU 153 et 9038 TU153 acquises le 05/09/2011 au montant de 26 KDT Chacune.

(5) Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquise le 19/12/2011 au montant de 59KDT.

Le montant de dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 259 KDT au 31-12-2013.

- Convention de partenariat commercial : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits de l'AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de Placement	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5 %
$T < 9\%$	0,35 %

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2013, les commissions à recevoir par la Banque au titre de la période s'élèvent à 24 KDT HT.

- Conventions de location :
  - En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m<sup>2</sup>, 35 m<sup>2</sup> et 19 m<sup>2</sup>. Les conventions de location ont été signées en 2013 :
    - Agence Sousse 2 : la convention prend effet à compter du 1 Mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 33 KDT HT, dont 10 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
    - Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 Décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 39 KDT HT, dont 13 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
    - Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 Février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 13 KDT HT, dont 5 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
- Dépôts à terme : Durant 2013, la relation présente les dépôts suivants :
  - Un dépôt à terme d'un montant de 10 000 KDT débutant le 03/06/2013 et à échéance le 03/09/2013 au taux de 5,69%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 144 KDT.
  - Un certificat de dépôt d'un montant de 2 000 KDT débutant le 09/12/2013 et à échéance le 07/02/2014 au taux de 6%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 7 KDT.

### **Opérations réalisées avec EL ISTIFA :**

- La banque a conclu avec « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 28 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 34 KDT.
- La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » trois cadres salariés. L'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 242 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 une caution de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 20 KDT.
- La BTK a signé, le 29 Janvier 2013, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA » moyennant la rémunération suivante :
  - Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
  - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

<b>MONTANT DE LA CREANCE</b>	<b>COMMISSION DE RECOUVREMENT</b>
INFERIEUR A 20 000 DINARS	12%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	10%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	7%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 D	5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 280 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2013. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 70 KDT HT;
- Commissions de recouvrement variable : 82 KDT HT;
- Frais résultant de la mission du mandataire : 8 KDT HT;

### **Opérations réalisées avec Univers Participations SICAF:**

- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de « Univers Participation SICAF », pour un montant de 15 KDT.
- Dépôts à terme : Durant 2013, la relation présente les dépôts suivants :
  - Un dépôt à terme d'un montant de 310 KDT débutant le 08/01/2013 et à échéance le 07/01/2014 au taux de 4,78%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 15 KDT.
  - Un dépôt à terme d'un montant de 300 KDT débutant le 18/01/2012 et à échéance le 06/01/2013 au taux de 3,73%.

### **Opérations réalisées avec la SCIF**

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue pour un montant de 264 KDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80 %.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 KDT.
- Convention cadre de distribution : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT annuellement.

### **Opérations réalisées avec Univers Invest SICAR**

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 649 KDT.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 KDT.
- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au 31 Décembre 2013 à 127 KDT.

### **Opérations réalisées avec MEDAI**

- Dépôts à terme : Durant 2013, la relation présente les dépôts suivants :
  - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 12/03/2013 et à échéance le 10/06/2013 au taux de 4,46%.
  - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 11/12/2012 et à échéance le 11/03/2013 au taux de 4,44%.
  - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 09/07/2013 et à échéance le 08/10/2013 au taux de 5%.
  - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 10/10/2013 et à échéance le 09/01/2014 au taux de 6,02%.

Ces dépôts ont généré en 2013, des charges d'intérêts d'un montant de 45 KDT.

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de la société « MEDAI », pour un montant de 1 KDT.

## **Opérations réalisées avec STPI**

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de la « STPI », pour un montant de 136 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI» au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 10 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à terme au profit de la « STPI », pour un montant :
  - de 500 KDT, débutant le 29/10/2013 et à échéance le 28/04/2014 au taux de 5,72%.
  - De 450 KDT, débutant le 25/04/2013 et à échéance le 22/10/2013 au taux de 5,33%.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI» au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 17 KDT.
- Certificats de dépôts : Durant 2013, la relation présente les certificats de dépôts suivants :
  - Un certificat de dépôt d'un montant de 1 500 KDT débutant le 27/06/2012 et à échéance le 03/01/2013 au taux de 4,94%.
  - Un certificat de dépôt d'un montant de 1 500 KDT débutant le 11/01/2013 et à échéance le 10/07/2013 au taux de 5,18%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 14 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 Décembre 2013 à 119 KDT.
- La BTK a accordé en 2013 à la « STPI» de 2 crédits à moyen terme.
  - Un crédit de 2 MDT, débloqué au 18/12/2013 à hauteur de 641 KDT et ayant pour 1ère échéance le 31/03/2014.
  - Un crédit de 4 MDT, dont le montant des déblocages en 2013 s'élève à 1 475 KDT.

## **Opérations réalisées avec Tunis CENTER**

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 un compte courant créditeur de « Tunis CENTER » pour un montant de 54 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 KDT.
- La banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31 Décembre 2013 s'élève à 128 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 24 KDT.
- Certificats de dépôts : Durant 2013, la relation présente les certificats de dépôts suivants :
  - Un certificat de dépôt d'un montant de 500 KDT débutant le 25/04/2012 et à échéance le 20/04/2013 au taux de 4,88%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 7 KDT.
  - Un certificat de dépôt d'un montant de 500 KDT débutant le 18/10/2012 et à échéance le 13/10/2013 au taux de 5,3%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 20 KDT.

## Autres opérations

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 un emprunt en devises de la société « BPCE » pour un montant de 86 471 KDT. se détaillant comme suit :

(1) Un emprunt de 40 000 KEURO ;

- La société « BPCE-IOM » qui détient 60 % du capital de la banque a facturé au 31 Décembre 2013 à la BTK des prestations de service intellectuel (management fees) pour un montant de 1 470 KDT. Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2013 à 2 716 KDT.

- Rémunération des administrateurs

Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des indemnités de fonctions approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juin 2013 pour une enveloppe annuelle brute de 300 KDT.

Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :

	Directeur Général				Collège des directeurs généraux adjoints			Administrateurs	
	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013		Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
	Salaire brut	Charges sociales	Salaire brut	Charges sociales	Salaire brut	Charges sociales			
Avantages à court terme	475 840	129 752	200 000	52 000	404 703	107 700	0	300 000	300 000
Avantages Postérieurs à l'emploi	-			-				-	-
Autres Avantages à long terme	-			-				-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-			-				-	-
Paiements en actions	-			-				-	-
<b>TOTAL</b>	<b>605 592</b>		<b>252 000</b>		<b>512 403</b>		<b>0</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>

## Note 8 – Evénements postérieurs à la clôture

La banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013.

### ***RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013***

***Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE***

#### ***I. Rapport sur les états financiers***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 15 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 1 356 969 mille dinars et un bénéfice net de 10 090 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons votre attention sur la note 3.1 aux états financiers décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 29 490 KDT, dont 25 367 KDT imputées sur les capitaux propres d'ouverture et 4 123 KDT sur le résultat de l'exercice 2013.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

## ***II. Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 28 Avril 2014**

*Les Commissaires Aux Comptes*

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

***RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013***

***Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE***

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

### **Conventions et opérations ayant été autorisées par le conseil d'administration**

#### **a. Contrat d'hébergement et de Location des infrastructures informatiques auprès de T2S MED**

La banque a conclu une convention avec la société « T2S MED » en date du 3 Juin 2013 ayant pour objet de définir les Prestations et les conditions dans lesquelles la société « T2S MED » s'engage à les exécuter, et notamment :

- Hébergement d'équipements utilisés par la BTK au sein du Data Center de la société « T2S MED » dans des locaux aménagés, climatisés, secourus et sécurisés ou à titre accessoire, mise à disposition d'équipements de la société « T2S MED » dans les locaux de la BTK.
- Accès réseau, incluant certains accès télécoms (notamment internet) et le socle d'infrastructure nécessaire pour permettre à la BTK de se connecter aux services de la société « T2S MED ».
- Interventions de proximité, par un personnel chargé de la sécurité du site du prestataire.
- Mise à disposition d'outillage logiciel pour le pilotage du Socle infrastructure et des équipements.

A compter du 30/06/2013, la BTK aura le droit de mettre fin à la location et aux prestations objet du présent contrat et disposera d'une option de rachat du matériel informatique loué pour un prix égal à la valeur nette comptable inscrite au bilan à la date de rachat desdits matériels informatiques. La BTK devra notifier à la société « T2S MED » son intention d'exercer ce droit au moins 3 mois avant la date effective d'entrée en application.

Le Contrat prend effet de manière rétroactive au 01/05/2012 et pour une période initiale qui s'achèvera le 30/06/2016. Le prix des prestations est fixé forfaitairement à 47 636 Dinars HT par mois durant la période du 01/05/2012 au 31/12/2016.

Ainsi, les charges d'hébergement de l'infrastructure informatique auprès de la société « T2S MED » courant 2013 s'élèvent à 572 KDT HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 03/04/2013 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

#### **b. Convention de recouvrement pour compte avec la société EL ISTIFA**

La BTK a signé, le 29 Janvier 2013, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA » moyennant la rémunération suivante :

- Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
- Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

<b>MONTANT DE LA CREANCE</b>	<b>COMMISSION DE RECOUVREMENT</b>
INFERIEUR A 20 000 DINARS	12%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	10%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	7%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 D	5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 280 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2013. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 70 KDT HT;
- Commissions de recouvrement variable : 82 KDT HT;
- Frais résultant de la mission du mandataire : 8 KDT HT;

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 03/04/2013 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

## **B - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 :

### **I. Conventions et opérations n'ayant pas encore été autorisées par le conseil d'administration**

La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque à hauteur de 60% du capital, a engagé, dans le cadre de son rôle de maison-mère, des dépenses en faveur de la Banque liées aux activités de pilotage au sein et pour le compte de celle-ci. Le montant de ces frais facturés par BPCE IOM au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 470 KDT.

Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2013 à 2 716 KDT.

### **II. Conventions et opérations ayant été autorisées par le conseil d'administration.**

#### **1. Conventions conclues avec l'Arab International Lease (AIL)**

##### **a. Convention de partenariat commercial**

La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de Placement	Taux de la commission
9% ≤ T < 10,92 %	0,5 %
T < 9%	0,35 %

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2013, les commissions à refacturer par la Banque au titre de la période s'élèvent à 24 KDT HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

##### **b. Conventions de location**

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m<sup>2</sup>, 35 m<sup>2</sup> et 19 m<sup>2</sup>. Les conventions de location ont été signées en 2013 :
  - Agence Sousse 2 : la convention prend effet à compter du 1 Mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 33 KDT HT, dont 10 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;

- Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 Décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 39 KDT HT, dont 13 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
- Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 Février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 13 KDT HT, dont 5 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ; ;

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

- La Banque a conclu, en 2010, avec la société « AIL », un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à Sfax. La superficie occupée par la société « AIL » est de 55 m<sup>2</sup> abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la Banque au cours de 2013 s'élève à 12 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 juin 2010.

- La Banque a conclu en 2002 avec la société « AIL », un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au titre de 2013 s'élève à 65 KDT.

### **c. Autres conventions**

- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 77 KDT.

## **2. Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)**

### **a. Convention cadre de distribution**

La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

### **b. Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV »**

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2013, les commissions facturées par la Banque au titre de la période s'élèvent à 39 KDT HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

### **c. Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.  
Jusqu'au 31/12/2013, aucune opération de placement n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

### **d. Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS »**

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Jusqu'au 31/12/2013, aucune opération de placement n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

### **e. Autres opérations**

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT HT annuellement.

### **3. Accord cadre de partenariat avec « PRAMEX INTERNATIONAL »**

La BTK a conclu le 15 Novembre 2012 un accord avec le cabinet de conseil « PRAMEX INTERNATIONAL » pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, par lequel :

- La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » relevant de l'offre de celle-ci sur des opérations en Tunisie ;
- La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » via son réseau d'implantations dans le monde. En contrepartie, « PRAMEX INTERNATIONAL » présente à la Banque ses clients et prospects susceptibles d'être intéressés par l'offre de la Banque dans le cadre de leurs projets en Tunisie.

En vertu des stipulations de cet accord, tout contrat conclu entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et un client ou prospect apporté par la BTK, relatif à un projet relevant du conseil en finance d'entreprises en Tunisie, donnera lieu à la rétrocession d'une commission de 10% au profit de la BTK sur la base du Chiffre d'Affaires H.T. hors frais encaissés par « PRAMEX INTERNATIONAL » dans le cadre des contrats signés entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et les clients prescrits par la BTK.

Au 31/12/2013, la Banque n'a encore bénéficié d'aucune rétrocession de commissions au titre du présent accord.

Cet accord a été autorisé par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013

#### **4. Opérations réalisées avec la société « EL ISTIFA »**

- La Banque a conclu avec la société « EL ISTIFA » détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir de 2004. Le montant refacturé par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 28 KDT.
- La Banque affecte au profit de la société « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 242 KDT.

#### **5. Opérations réalisées avec la société TUNIS CENTER**

- La Banque affecte au profit de la société « Tunis Center », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le montant refacturé par la Banque courant 2013 s'élève à 128 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 24 KDT.

#### **6. Autres opérations**

- La société « Univers Participations SICAF », détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau au siège de la Banque, et ce à titre gratuit.
- La Banque affecte au profit de la société « Univers Invest SICAR », détenue à hauteur de 64%, deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Au titre de l'exercice 2013, le coût correspondant refacturé par la Banque s'élève à 127 KDT.
- La Banque affecte au profit de la société « S.T.P.I », détenue à hauteur de 30%, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé s'élève au titre de l'exercice 2013 à 119 KDT.

### **C. Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants**

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

#### **1. Rémunération du Directeur Général**

- La rémunération fixe du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 16 Février 2012. Cette rémunération englobe une partie fixe, l'attribution de deux voitures de fonction et la prise en charge de ses frais de consommables à hauteur d'un seuil prédéterminé.
- La rémunération variable du Directeur Général est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2013 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 13/06/2013 et approuvés par le conseil d'administration réuni à la même date.

#### **2. Rémunération des Directeurs Généraux Adjoints**

- La rémunération fixe des directeurs généraux adjoints a été fixée en vertu de la décision du conseil d'administration en date du 16 Février 2012. Cette rémunération se détaille ainsi :
  - *1<sup>er</sup> Directeur Général Adjoint* : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé et de huit vols aller/retour Tunisie-France ;

- 2<sup>ème</sup> Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé, un vol aller/retour Tunisie-France pour lui et sa famille ainsi que de cours de langue ;

- La rémunération variable des directeurs généraux adjoints déterminée sur la base de leur rémunération fixe brute annuelle est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2013 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 13/06/2013 et approuvés par le conseil d'administration réuni à la même date.

### **3. Rémunération des administrateurs**

Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des indemnités de fonctions approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juin 2013 pour une enveloppe annuelle brute de 300 KDT.

C.2- Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :

	Directeur Général				Collège des directeurs généraux adjoints			Administrateurs	
	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013		Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
	Salaire brut	Charges sociales	Salaire brut	Charges sociales	Salaire brut	Charges sociales			
Avantages à court terme	475 840	129 752	200 000	52 000	404 703	107 700	0	300 000	300 000
Avantages Postérieurs à l'emploi	-			-				-	-
Autres Avantages à long terme	-			-				-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-			-				-	-
Paievements en actions	-			-				-	-
<b>TOTAL</b>	605 592		252 000		512 403		0	300 000	300 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 28 Avril 2014**

*Les Commissaires Aux Comptes*

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**